

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/10/2009

Réception par le Prefet : 26/10/2009

Publication : 30/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée 2009

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER PROGRAMME 2009

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 7-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- ❖ d'accorder une subvention de 109 452 € sur un montant subventionnable de 153 000 € H. T. au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de Munster pour la remise aux normes des remontées mécaniques Petit Hohneck et Schallern au Gaschney Ballon et d'imputer ce montant sur l'AP N° 1/2009, programme F244, nature 20415, fonction 94,
- ❖ d'accorder une subvention complémentaire de 102 458 €, ce qui fixe la participation départementale à 642 458 € sur un montant subventionnable de 713 843 € H.T. au Syndicat mixte du Markstein-Grand Ballon pour l'indemnisation des installations au Grand Ballon et d'imputer ce montant sur l'AP N° 1/2009, programme F244, nature 20415, fonction 94,
- ❖ d'autoriser le versement de ces montants aux collectivités concernées.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
Voix contre
Abstentions